

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Mégane PROUTEAU à Mme Arlette BUZARE  
M. Alain DESGRE à M. Jean-Jacques MARTEIL  
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2021\_39      Modification de la durée hebdomadaire de service – service enfance  
jeunesse et sports – intégration des heures supplémentaires dans la DHS

Rapporteur : F. Ballester

Lors du comité technique du 21 septembre 2020, il avait été proposé de modifier la durée hebdomadaire de service du personnel scolaire suite à de nombreux changements au sein du service Enfance Jeunesse et Sports (transfert des services jeunesse, Nouvelles Activités Périscolaires, nouvelle école maternelle).

Le calcul d'un agent avait été erroné car il ne tenait pas compte d'heures d'entretien du soir. Il est donc proposé de corriger cette erreur.

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Poste supprimé	Motif	A compter du
Technique	C	1	Adjoint technique à temps non complet 22h08	Adjoint technique à temps non complet 18h51	Modification DHS	01/04/2021

Il est donc proposé de créer et de supprimer le poste ci-dessus de catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 22 mars 2021,

**DECIDE :**

- De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet 22h08 à compter du 1er avril 2021
- De supprimer un poste d'adjoint technique à temps non complet 18h51 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

**Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 31 mars 2021  
Le Maire,  
Joël DANIEL

